



**JMJ 2023
À LISBONNE**



**AIDEZ UN JEUNE
DU DIOCÈSE DE CAMBRAI
à vivre cette expérience !**

**Devenez
PARRAIN**



Qu'est-ce qu'un PARRAINAGE ?

C'est aider un jeune à répondre à l'appel du Pape à participer aux Journées mondiales de la jeunesse à Lisbonne en 2023 en faisant un don.

Qui peut ÊTRE PARRAIN ?

Tout adulte qui souhaite soutenir un jeune du diocèse.

QUEL PARRAIN êtes-vous ?



PARRAIN EN OR

Par un don de 130 euros (avec reçu fiscal), je deviens le parrain d'un jeune choisi au hasard parmi ceux inscrits dans le programme de parrainage et en échange :



Mon filleul en or vient me rencontrer une fois avant les JMJ



Il m'envoie une carte postale depuis le Portugal



Il porte mes intentions par la prière pendant les JMJ



Il vient me revoir après pour témoigner de ce qu'il a vécu



PARRAIN EN ARGENT

Je fais un don du montant que je souhaite (avec reçu fiscal) pour permettre à un jeune qui n'aurait pas les moyens de partir de participer aux JMJ, et en échange :



Mon filleul porte mes intentions par la prière pendant les JMJ

Devenir PARRAIN

Je donne :



En ligne :
[https://www.donner.cathocambrai.com/
projets-chantiers/tous-les-projets/](https://www.donner.cathocambrai.com/projets-chantiers/tous-les-projets/)



Par chèque :
A l'ordre de : Association diocésaine de Cambrai et
en inscrivant au verso Parrainage JMJ à envoyer
avec le bon de parrainage à l'adresse suivante :

Jeunes Cathocambrai
Maison du diocèse
174 rue Léopold Dusart
59590 RAISMES



Je fais un don supérieur ou égal à 130 euros, je
suis parrain en or.



Je fais un don de euros, je suis un parrain
en argent.

NOM (ou société) :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

EMAIL :

TELEPHONE :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Diocésaine de Cambrai pour la gestion des donateurs. Elles sont conservées pendant la durée légale et sont destinées au service de l'économat diocésain. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l'Association Diocésaine de Cambrai. Qui s'engage à ne pas céder, échanger ou louer ces adresses à l'exception de quelques partenariats ponctuels avec des organismes dignes de confiance. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case.



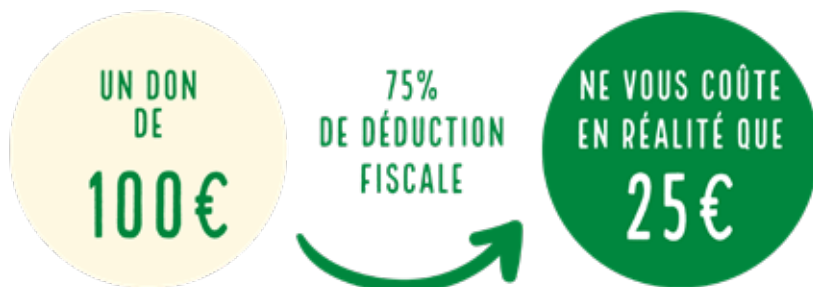
Déduction FISCALE



Jusqu'au 31 décembre 2022, 75% du montant de vos dons sont désormais déductibles de vos impôts, dans la limite de 554 euros.*



Au-delà de 554 euros et à partir du 1^{er} janvier 2023, votre don reste déductible à hauteur de 66%.*



** Dans la limite de 20% de votre revenu net imposable. Vous recevrez un reçu fiscal à cet effet.*

CONTACT

Pastorale des Jeunes
Maison du diocèse
174 rue Léopold Dusart
59590 RAISMES
jeunes@cathocambrai.com
03.27.38.12.97

